

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 12 FÉVRIER 2024 AU 5801 BOULEVARD CAVENDISH, CÔTE SAINT-LUC, À 20H00**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Le maire Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., LL.B. président  
Le conseiller Lior Azerad  
Le conseiller Sidney Benizri  
La conseillère Dida Berku, B.D.C.  
Le conseiller Mike Cohen, B.A  
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.  
Le conseiller Mitch Kujavsky, B. Comm.  
Le conseiller Oren Sebag, B. Sc. RN MBA  
La conseillère Andee Shuster

**ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :**

M<sup>e</sup> Jonathan Shecter, directeur général  
M<sup>me</sup> Florine Agbognihoue, assistante-greffière, agissant à titre de secrétaire de réunion

**MOT D'OUVERTURE DU MAIRE**

Avant la réunion de ce soir, le maire Brownstein a souhaité la bienvenue au public.

**RECONNAISSANCE TERRITORIALE**

Une vidéo a été présentée pour promouvoir la justice, le souvenir, la liberté culturelle et l'inclusion. Cette vidéo a été présentée pour remercier la nation Kanien'kehá:ka.

240201

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2024**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Côte Saint-Luc adopte, par la présente, l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 12 février 2024 à 20h00. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 20h10 pour se terminer à 20h38. Quatre (4) personnes ont soumis des questions et toutes les questions ont reçu une réponse.

1) Sharon Friedman

La résidente a exprimé son inquiétude au sujet du prolongement du chemin Cavendish et a mentionné qu'elle avait appelé le ministre Guilbeault en vain. Elle a également demandé s'il était possible d'intenter une action en justice en raison de la rupture de l'entente entre le ministre Legault et la mairesse Plante, ce à quoi la conseillère Berku a répondu que les ministres responsables du prolongement du chemin Cavendish sont le ministre des Finances (M. Éric Girard) et M. Pierre Fitzgibbon, le ministre responsable de la région de Montréal. La conseillère Berku a ensuite ajouté que les maires de Saint-Laurent, de Côte Saint-Luc et de la Ville de Mont-Royal ont communiqué avec les ministres et qu'il y a des progrès à cet égard. Elle a enfin souligné que, puisque le blocage se situe au niveau de la Ville de Montréal, seul le gouvernement provincial peut l'obliger à respecter les accords et à aller de l'avant avec le prolongement du chemin Cavendish.

2) Norman Sabin

Le résident a exprimé sa préoccupation concernant la fermeture de la résidence King David et a demandé si le Conseil pouvait faire une déclaration ou faire quelque chose à ce sujet, ce à quoi le conseiller Erdelyi a répondu qu'il a été en contact avec les propriétaires de la résidence King David et a indiqué que depuis la pandémie du covid, ils ont des problèmes financiers mais que la Ville n'a pas les moyens de les soutenir financièrement. Il a néanmoins précisé que les résidents sont aidés pour trouver un nouveau logement à un coût comparable et qu'ils ont déjà contacté la résidence Waldorf qui a accepté d'accueillir tous les résidents qui y vivent.

3) Hila Nobari

La résidente a déclaré que de nombreux propriétaires de l'immeuble situé au 5700-5720 Cavendish souffrent énormément de la gestion de l'immeuble et des décisions du conseil d'administration qui ont défini le projet sans tenir compte des capacités financières des résidents. Elle a ajouté qu'ils ont fourni des efforts considérables pour exprimer leurs préoccupations en recueillant des signatures de près de 180 unités qui s'opposent à leurs politiques financières et opérationnelles et qui rencontrent des problèmes liés à l'augmentation des cotisations. Cependant, leurs demandes n'ont pas été prises en compte et ils ont été contraints d'engager un avocat pour protéger leurs droits, mais ils demandent également l'aide du Conseil dans cette affaire ; ce à quoi le maire Brownstein a exprimé sa sympathie pour les problèmes qu'elle a décrits. Il a ensuite répondu que le personnel de l'Urbanisme a examiné ce dossier et s'est entretenu avec les copropriétaires de l'immeuble et conclut que la Ville n'a pas compétence sur ces questions en tant qu'administration municipale. Il s'agit d'une affaire juridique et les copropriétaires doivent continuer à consulter leur avocat et à communiquer avec la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ), qui a compétence en la matière.

4) Kerri Lemberg

La résidente s'est enquis du retrait des livres d'Elise Gravels des étagères du JPL et aimerait savoir si la Ville envisage de faire de même. Il a mentionné que Mme Gravel a maintenant consacré ses messages sur les médias sociaux à une haine antijuive flagrante et que ses opinions et sa mission sont incompatibles avec la Ville et la politique culturelle ; ce à quoi le maire Brownstein a répondu en lisant la politique adoptée par le conseil municipal qui inclut le soutien à la position de la Fédération canadienne des associations de bibliothécaires. Le maire Brownstein a également condamné vigoureusement les commentaires et les positions de cet auteur qu'il juge inacceptables et totalement contraires à la vision des membres du conseil municipal et des résidents de Côte Saint-Luc. Il a finalement conclu que la Ville ne mettra pas sur pied un comité chargé de faire des recherches sur toutes les déclarations publiques de l'auteur, etc.

Le conseiller Sebag a ensuite partagé son opinion sur le sujet et a exhorté le Conseil à prendre les mesures nécessaires pour retirer ces livres de notre bibliothèque. Les conseillers Kujavsky et Cohen ont également exprimé leur opinion sur le même sujet.

240202

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL TENUE LE 15 JANVIER 2024 À 20H00**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, en date du 15 janvier 2024 à 20h00, soit et est adopté, par la présente, tel que soumis. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

240203

**RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES ET RAPPORTS DU CONSEIL POUR  
JANVIER 2024**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

« QUE les rapports mensuels des services pour janvier 2024 soient et sont, par la présente, approuvés tels que soumis. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LE CONSEILLER SEBAG QUITTE LA RÉUNION ET Y REVIENT.

240204

**ELEANOR LONDON CÔTE SAINT-LUC PUBLIC LIBRARY – AUTORISATION  
DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE LA  
CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC ET CONFIRMATION DE  
L'ENGAGEMENT DE LA VILLE À FINANCER L'ACHAT DES DOCUMENTS  
POUR LA BIBLIOTHÈQUE UNE FOIS LA SUBVENTION OBTENUE**

---

ATTENDU QUE le Ministère de la Culture et des Communications (« Ministère ») a mis des fonds à la disposition des bibliothèques publiques autonomes dans le cadre du Programme « Aide aux projets » afin d'appuyer le développement des collections;

ATTENDU QU'afin d'être admissible pour la subvention du Ministère, le Conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil ») doit donner l'autorisation à la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») de faire une demande de subvention pour ce-dit programme et doit aussi confirmer son intention de financer l'achat des documents pour la bibliothèque, incluant la part qui sera allouée par le gouvernement du Québec pour le projet;

Il fut

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN**  
**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ANDEE SHUSTER**

**ET RÉSOLU :**

« QUE le Conseil autorise par les présentes la Ville à présenter une demande d'aide financière au Ministère dans le cadre du programme « Aide aux projets » – pour les projets de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année budgétaire 2024-2025;

QUE Janine West, directrice de la bibliothèque, ou, en son absence, Lisa Milner, gestionnaire des services de soutien administratif de la bibliothèque, soient et sont, par les présentes, autorisées à signer tous les documents ayant trait à cette demande, incluant la politique de développement des collections et en particulier l'entente qui doit être signée avec le Ministère;

QUE la Ville s'engage à autofinancer le montant total des dépenses prévues pour l'acquisition des documents en 2024, incluant la part correspondant à la subvention qui sera allouée par le Ministère;

QUE la présente résolution soit approuvée pour action immédiate. »  
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

240205

**FINANCES - DEMANDE D'AUGMENTATION DE LA LIMITE DE LA CARTE DE CREDIT POUR CARMEN GALLEGOS, ACHETEUR ET DEMANDES DE NOUVELLES CARTES DE CREDIT POUR BEATRICE NEWMAN, DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET ANGELO MARINO, DIRECTEUR DE L'I.T. ET TRESORIER ADJOINT**

---

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a déterminé qu'il est nécessaire d'augmenter la limite de crédit pour Carmen Gallegos, Acheteuse, de la limite actuelle de 6 500\$ à 15 000\$;

ATTENDU QUE la Ville voit la nécessité d'émettre une nouvelle carte de crédit pour Béatrice Newman, Directrice des Travaux Publics, avec une limite de crédit de 4 000\$;

ATTENDU QUE la Ville doit également émettre une nouvelle carte de crédit pour Angelo Marino, Directeur des Technologies de l'Information et Trésorier Adjoint, avec une limite de crédit de 5 000\$;

ATTENDU QUE les cartes de crédit précédentes des employés partants, à savoir Liz Hernandez, Acheteuse, et Steve Lemieux, Directeur des Technologies de l'Information, ont été annulées;

Il fut

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI**  
**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD**

**ET RÉSOLU :**

« QUE le Conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil ») approuve, par la présente, l'augmentation de la limite de crédit de la carte assignée à Carmen Gallegos, Acheteuse, de 6 500\$ à 15 000\$;

QUE le Conseil approuve, par la présente, la fourniture d'une carte de crédit à Béatrice Newman, Directrice des Travaux Publics, avec une limite de crédit de 4 000\$;

QUE le Conseil approuve, par la présente, la fourniture d'une carte de crédit à Angelo Marino, Directeur des Technologies de l'Information et Trésorier Adjoint, avec une limite de crédit de 5 000\$;

QUE le Conseil approuve, par la présente, l'annulation des cartes de crédit précédemment émises aux employés partants, à savoir Liz Hernandez, acheteuse, et Steve Lemieux, ancien Directeur des Technologies de l'Information;

QUE ladite résolution soit pour action immédiate. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

240206

**DÉPÔT DE LA LISTE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE RECHERCHE ET D'APPUI DES CONSEILLERS POUR 2023**

---

L'assistante greffière de la Ville a déposé la liste de remboursement des frais de recherche et de soutien des conseillers pour 2023 lors de la réunion de ce soir.

240207

**APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU JANUARY 1, 2024, TO JANUARY 31, 2024**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN EDELYI  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve la liste des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 janvier 2024, pour un montant total de 5 446 945,77\$ en fonds canadiens;

QUE le certificat du trésorier n° 24-0033 datée du 6 février 2024 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

240208

**RATIFICATION DU CONTRAT DE SERVICE AVEC ADP POUR LA SOLUTION LOGICIELLE UNIFIÉE « WORKFORCE NOW » (K-07-24)**

---

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») souhaite se procurer un abonnement à une solution logicielle unifiée pour toutes les fonctions liées aux ressources humaines et à la paie, pour un montant total de 51 000\$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la Ville utilise actuellement les solutions ADP de gestion des heures et des présences et qu'elle souhaite ajouter au contrat les solutions de gestion de la paie et de gestion des ressources humaines incluses dans le logiciel unifié « Workforce Now »;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12.1 du règlement municipal 2497 intitulé « Règlement sur la gestion contractuelle », la Ville est autorisée à octroyer un contrat de gré à gré pour un montant se situant entre 25 000\$ et le seuil des appels d'offres publics, s'il est dans le meilleur intérêt de la Ville (critères (b) et (c));

ATTENDU que le contrat de service avec ADP pour la solution « Workforce Now » a été signé le 21 décembre 2023 et nécessite que le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc ratifie le contrat et approuve les dépenses qui seront engagées au cours de l'exercice financier 2024 en vertu du contrat;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie par la présente le contrat « Workforce Now » qui a été signé avec ADP le 21 décembre 2023, lequel comprend des solutions de gestion du temps et des présences, de la paie et du HCM et approuve les dépenses pour 2024 en vertu du contrat pour un montant n'excédant pas 51 000,00\$, plus les taxes applicables ;

QUE le certificat du trésorier n° 24-0034 daté du 6 février 2024 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

240209

**RÉSOLUTION D'APPUI AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE  
2024**

---

ATTENDU QUE la campagne sur les Journées de la Persévérance Scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 12 au 16 février 2024 sur la thématique « Persévérer se conjugue au présent! », un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire de tous les étudiants(e);

ATTENDU QUE l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire;

ATTENDU QUE les élus(e) municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenants(e) du réseau de l'éducation;

ATTENDU QUE les élus(e) municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers les initiatives: « les élus(e) s'engagent! » de Concertation Montréal;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil ») exprime son appui à la proclamation de la semaine du 12 au 16 février 2024 comme celle des Journées de la Persévérance Scolaire (JPS);

QUE le Conseil exprime unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenants(e) du réseau de l'éducation;

QUE le Conseil appuie la campagne des Journées de la Persévérance Scolaire (JPS) 2024 sur la thématique « Persévérer se conjugue au présent! » et invite les élus(e) à y participer. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

240210

**MOTION DEMANDANT LA CONVOCATION D'UN DEUXIÈME SOMMET NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME**

ATTENDU QUE les données de Statistique Canada et des organisations juives telles que le Centre pour Israël et les affaires juives, les Amis du Centre Simon Wiesenthal et B'nai Brith indiquent une augmentation choquante des incidents antisémites au Canada au cours des dernières années;

ATTENDU QUE l'antisémitisme a connu une poussée mondiale depuis l'attaque terroriste du Hamas d'octobre dernier qui a entraîné le meurtre brutal de 1 200 Israéliens et à laquelle le Canada n'a pas échappé;

ATTENDU QUE depuis octobre 2023, la communauté juive du Canada a été témoin de coups de feu dans ses écoles, de tentatives d'incendie criminel dans ses bâtiments communautaires, d'efforts de boycott et de vandalisme visant des entreprises privées simplement parce que leurs propriétaires sont juifs et de l'intimidation de ses étudiants dans les universités;

ATTENDU QU'un premier sommet national de lutte contre l'antisémitisme a été convoqué par l'envoyé spécial de l'époque pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme, l'honorable Irwin Cotler, en juillet 2021, dans le sillage de la guerre contre le Hamas en mai de cette année-là, alertant les Canadiens sur un nombre croissant d'incidents haineux, notamment des attaques violentes contre des Juifs à Toronto et à Montréal;

ATTENDU QUE ce premier sommet a conduit le Canada à former une délégation de haut niveau dirigée par le Premier ministre Justin Trudeau qui a fait de solides promesses à la Conférence de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH) en octobre 2021 sur la façon dont le Canada pourrait mieux lutter contre la haine à l'égard des Juifs;

ATTENDU QUE les services de police de tout le pays font tous état d'une augmentation majeure et sans précédent des crimes haineux depuis octobre 2023, la communauté juive étant de loin la plus visée;

ATTENDU QUE Marvin Rotrand, directeur national sortant de la Ligue des droits de la personne de B'nai Brith, a demandé aux municipalités et aux conseils scolaires d'adopter des résolutions demandant instamment la tenue d'un deuxième sommet national;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a nommé Deborah Lyons, ancienne ambassadrice du Canada en Israël, comme nouvelle envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme;

ATTENDU QUE l'autorité dont elle est investie lui permet d'être particulièrement bien placée pour convoquer et présider ce deuxième sommet;

ATTENDU QU'un deuxième sommet national de lutte contre l'antisémitisme constituerait un forum précieux pour les parties prenantes représentant tous les niveaux de gouvernement, les fonctionnaires, les forces de l'ordre, les éducateurs et les dirigeants communautaires, afin de partager des informations et de convenir de stratégies efficaces pour endiguer la vague de haine sans précédent visant les Juifs;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil ») recommande vivement au gouvernement du Canada de mandater l'envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme de convoquer un deuxième sommet national pour lutter contre l'antisémitisme;

QUE le Conseil invite le gouvernement du Canada à s'assurer que le financement et les ressources nécessaires sont en place pour appuyer ce deuxième sommet national;

QU'une copie de cette motion soit envoyée aux chefs de tous les partis représentés au Parlement du Canada. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

240211

**RESSOURCES HUMAINES – BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ELEANOR LONDON  
CÔTE SAINT-LUC – EMBAUCHE D'UNE BIBLIOTHECNIENNE – TEMPS  
PARTIEL, AUXILIAIRE, SUR-APPEL, COL BLANC**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie l'embauche de Taylor Gadoury à titre de bibliothécaienne (temps partiel, auxiliaire, sur-appel, col blanc) à compter du 6 février 2024;

QUE le certificat du trésorier n° 24-0032 daté du 1<sup>er</sup> février 2024 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LE CONSEILLER COHEN À QUITTÉ LA RÉUNION.

240212

**CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIVEMENT À LA PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE  
RÈGLEMENT N° 2621**

---



L'assistante-greffière de la Ville a déclaré que suite à la procédure d'enregistrement dûment convoquée et tenue du 5 février 2024 au 8 février 2024, concernant le règlement n° 2621 intitulé: « Règlement 2621 autorisant un emprunt de 3 559 000 \$, y compris les frais professionnels, pour le resurfaçage de rues et la réfection de divers trottoirs appartenant à la Ville de Côte Saint-Luc »:

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement est de 22 401;

Le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2 251; et

Le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent est de 0.

Par conséquent, le règlement n° 2621 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

240213

**CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIVEMENT À LA PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE  
RÈGLEMENT N° 2623**

---

L'assistante-greffière de la Ville a déclaré que suite à la procédure d'enregistrement dûment convoquée et tenue du 5 février 2024 au 8 février 2024, concernant le règlement n° 2623 intitulé: « Règlement 2623 autorisant un emprunt de 1 187 000\$, incluant les honoraires professionnels, pour la reconstruction de la toiture et la restauration de l'enveloppe du bâtiment du Centre Aquatique et Communautaire situé au 5794 avenue Parkhaven »:

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement est de 22 401;

Le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2 251; et

Le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent est de 0.

Par conséquent, le règlement n° 2623 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

240214

**CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIVEMENT À LA PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE  
RÈGLEMENT N° 2624**

---

L'assistante-greffière de la Ville a déclaré que suite à la procédure d'enregistrement dûment convoquée et tenue du 5 février 2024 au 8 février 2024, concernant le règlement n° 2624 intitulé: « Règlement 2624 autorisant un emprunt de 117 000\$, y compris les frais professionnels, pour l'achat et remplacement d'un filet de protection pour le terrain de baseball t3 (cage) au parc Trudeau situé au 6975 chemin Mackle dans la Ville de Côte Saint-Luc »:

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement est de 22 401;

Le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2 251; et

Le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent est de 0.

Par conséquent, le règlement n° 2624 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

240215

**CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIVEMENT À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT N° 2625**

---

L'assistante-greffière de la Ville a déclaré que suite à la procédure d'enregistrement dûment convoquée et tenue du 5 février 2024 au 8 février 2024, concernant le règlement n° 2625 intitulé: « Règlement 2625 autorisant un emprunt de 188 000\$ pour l'achat de véhicules et d'équipements »:

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement est de 22 401;

Le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2 251; et

Le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent est de 0.

Par conséquent, le règlement n° 2625 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

240216

**CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIVEMENT À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT N° 2626**

---

L'assistante-greffière de la Ville a déclaré que suite à la procédure d'enregistrement dûment convoquée et tenue du 5 février 2024 au 8 février 2024, concernant le règlement n° 2626 intitulé: « Règlement 2626 autorisant un emprunt de 839 000\$ pour l'achat de véhicules lourds et d'équipement de véhicules lourds »:

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement est de 22 401;

Le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2 251; et

Le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent est de 0.

Par conséquent, le règlement n° 2626 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

240217

**TRAVAUX PUBLICS – RATIFICATION DU CONTRACT AVEC ANDRE RODRIQUE INC. POUR LA RÉNOVATION DES SALLES DE BAINS DU PARC MCDOWELL (SUR2021-PW01)**

---

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a octroyé un contrat à André Rodrique Inc. pour l'installation de panneaux muraux et de planchers ALTRO

WHITEROCK dans les salles de bain du parc McDowell pour un montant de 24 550,00\$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QU'un montant de 2 045\$, plus les taxes applicables, a été requis pour la finition des plafonds avec le même produit afin de compléter les travaux;

ATTENDU QUE le coût total du contrat excède l'autorisation maximale déléguée et que le conseil municipal doit ratifier ce paiement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 du règlement 2497 de la Ville intitulé: « Règlement sur la gestion contractuelle », la Ville est autorisée à octroyer un contrat de gré à gré pour un montant se situant entre 25 000\$ et le seuil des appels d'offres publics, si cela est dans le meilleur intérêt de la Ville;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil ») ratifie par la présente le contrat avec Andre Rodrigue Inc. pour des travaux d'installation de panneaux ALTRO WHITEROCK exécutés dans les toilettes du parc McDowell pour un montant total de 26 753\$, plus les taxes applicables;

QUE le certificat du trésorier n° 24-0035 en date du 8 février 2024 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus, pour l'achat de Groupe Sani Marc. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

240218

**RÉSOLUTION POUR RETENIR ET TRANFÉRER À LA VILLE LES DÉPÔTS EN SOUFFRANCE ET AFFECTER LES SOMMES À LA PLANTATION DE NOUVEAUX ARBRES**

---

ATTENDU QUE lors de la délivrance d'un permis à un résident pour couper un arbre sur une propriété privée, l'article 11-7 (Arbres de remplacement) du Règlement de zonage 2217-44 stipule que les résidents ont six mois pour replanter un arbre de remplacement d'une certaine taille sur leur propriété et s'ils ne le font pas dans le délai imparti, leur dépôt est retenu et transféré à la Ville et utilisé pour planter un autre arbre sur la propriété de la Ville;

ATTENDU QU'UNE lettre a été envoyée à chaque propriétaire pour lui rappeler qu'il a donné une caution, que le délai pour planter un arbre a expiré et qu'à moins qu'il ne prouve qu'un arbre a été planté, sa caution sera retenue;

ATTENDU QUE suite à une accumulation de dépôts en attente, les fonds seront utilisés pour planter des arbres ailleurs dans la Ville;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le préambule de la présente résolution fait partie intégrante de celle-ci comme s'il était longuement cité ci-après;

QUE le Conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil ») autorise, par la présente, la retenue et le transfert à la Ville des dépôts en souffrance pour un montant de 24,250.00\$ (selon l'annexe A ci-jointe);

QUE le Conseil affecte la somme retenue de 24,250.00 \$ à la plantation de nouveaux arbres dans la Ville. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

240219

**DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT N° 2217-63 INTITULÉ: « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2217 POUR AUTORISER DES USAGES ADDITIONNELS DANS LA ZONE CD-9 » – ADOPTION**

---

ATTENDU QU'un avis de motion pour le présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 janvier 2024;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 janvier 2024;

ATTENDU QUE suite à l'adoption par résolution du premier projet de règlement n° 2217-63, le conseil municipal de Côte Saint-Luc a tenu une assemblée publique de consultation, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, le lundi 12 février 2024;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

« QUE, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q, chapitre a-19.1), le conseil municipal de Côte Saint-Luc adopte, par la présente, le deuxième projet de règlement n° 2217-63 intitulé: « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2217 pour autoriser des usages additionnels dans la zone CD-9. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

240220

**RÈGLEMENT N° 2345-4 INTITULÉ: « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2345 RÉGISSANT LA DÉMOLITION DE BÂTIMENTS POUR AJUSTER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU POURCENTAGE DE DÉMOLITION, AUX GARANTIES MONÉTAIRES ET D'AUTRES DISPOSITIONS » – ADOPTION**

---

ATTENDU QU'un avis de motion pour le présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 janvier 2024;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 janvier 2024;

ATTENDU QUE suite à l'adoption par résolution du projet de règlement 2345-4, le conseil municipal de Côte Saint-Luc a tenu une assemblée publique de consultation, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, le lundi 12 février 2024;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« QUE, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q, chapitre a-19.1), le conseil municipal de Côte Saint-Luc adopte, par la présente, le règlement n° 2345-4 intitulé: « Règlement modifiant le règlement n° 2345 régissant la démolition de bâtiments pour ajuster les dispositions relatives au pourcentage de démolition, aux garanties monétaires et d'autres dispositions. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

240221

**RÈGLEMENT N° 2593-2 INTITULÉ: « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 2593 POUR AJUSTER CERTAINES DISPOSITIONS » – ADOPTION**

---

ATTENDU QU'un avis de motion pour le présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 janvier 2024;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 janvier 2024;

ATTENDU QUE suite à l'adoption par résolution du projet de règlement 2593-2, le conseil municipal de Côte Saint-Luc a tenu une assemblée publique de consultation, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, le lundi 12 février 2024;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q, chapitre a-19.1), le conseil municipal de Côte Saint-Luc adopte, par la présente, le règlement n° 2593-2 intitulé: « Règlement modifiant le règlement de construction n° 2593 pour ajuster certaines dispositions. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

240222

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 2618 À ÊTRE INTITULÉ:  
« RÈGLEMENT CONCERNANT LES PISCINES DANS LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »**

---

Le conseiller Mitch Kujavsky a donné avis de motion que le projet de règlement n° 2618 à être intitulé: « Règlement concernant les piscines dans la Ville de Côte Saint-Luc » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Mitch Kujavsky a mentionné l'objet et la portée du projet de règlement n° 2618 à être intitulé: « Règlement concernant les piscines dans la Ville de Côte Saint-Luc ».

240223

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2618 À ÊTRE INTITULÉ:  
« RÈGLEMENT CONCERNANT LES PISCINES DANS LA VILLE DE CÔTE  
SAINT-LUC »**

---

Le conseiller Mitch Kujavsky a déposé le projet de règlement n° 2618 à être intitulé:  
« Règlement concernant les piscines dans la Ville de Côte Saint-Luc ».

240224

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE (PIIA) – 5603 BORDEN – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale, montrant la construction d'un agrandissement arrière et l'ajout d'un deuxième étage sur l'Habitation Unifamiliale Isolée sur le lot 1 560 681 et préparé par Alt & Agapi Architectes pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 16 janvier 2024, et révisé le 24 janvier 2024, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

240225

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE (PIIA) – 5503 SMART – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, montrant un agrandissement latéral sur l'Habitation Unifamiliale jumelée sur le lot 1 053 189 au 5503 Smart et préparé par Ingénierie Expo pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 16 janvier 2024, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

240226

**RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR L'ORIENTATION DU CONSEIL DE LA VILLE DE  
CÔTE SAINT-LUC SUR LES SUJETS DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS À LA  
SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION URBAINE DE MONTRÉAL**

---

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001), (« Loi »), l'agglomération urbaine de Montréal est composée notamment de la Ville de Côte Saint-Luc depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi, toute municipalité centrale a un conseil d'agglomération dont la nature, la composition et les règles de fonctionnement sont prévues par décret et que ce conseil est un organe délibérant de la municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi, toute municipalité liée doit être représentée au conseil d'agglomération;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 61 de la Loi, lors d'une séance du conseil de toute municipalité liée, le Maire informe le conseil des sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, expose la position qu'il entend prendre sur tout sujet qui doivent faire l'objet de délibérations, discute de celle-ci avec les autres membres présents et propose l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

ATTENDU QUE des séances du conseil d'agglomération pourraient être tenues en février 2024 pour lesquelles les membres du conseil devront établir les orientations qu'il entend prendre;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« D'ÉTABLIR l'orientation du conseil en vue des séances du conseil d'agglomération qui pourraient être tenues en février 2024, comme suit:

- autoriser le Maire ou son représentant dûment autorisé à prendre toutes décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour des séances du conseil d'agglomération devant se tenir en février 2024, en fonction de l'information présentée lors de cette réunion, et ce, dans le meilleur intérêt de la Ville de Côte Saint-Luc et de ses résidants.»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée.

240227

## **APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil autorise le maire à ajourner la séance. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**À 21 H 24, LE MAIRE MITCHELL BROWNSTEIN A DÉCLARÉ LA SÉANCE AJOURNÉE.**

---

MITCHELL BROWNSTEIN  
MAIRE

---

FLORINE AGBOGNIHOUE  
ASSISTANTE-GREFFIÈRE

<b>LISTE DES ANNEXES</b>		
<b>Numéro de résolution</b>	<b>Annexe correspondante</b>	<b>Document</b>
240218	Annex A	Aménagement urbain - Liste des noms et permis de 2009 à 2022



# ANNEXE A ANNEX

<u>Permit no.</u>	<u>Civic no.</u>	<u>Street Name</u>	<u>Date of issue</u>	<u>Trees cut</u>	<u>Deposit amount</u>
#2009-14208	5618	Borden	May 28, 2009	1	-\$ 250.00
#2010-14550	5573	Robinson	May 19, 2010	1	-\$ 250.00
#2011-14872	5602	Hudson	March 16, 2011	4	-\$ 1,000.00
#2011-14975	6831	Newton	June 16, 2011	1	-\$ 250.00
#2011-15062	5700	Lockwood	Sept 1, 2011	1	-\$ 250.00
#2012-15234	603	Luck	May 4, 2012	1	-\$ 250.00
#2013-15820	5625	Alpine	Nov 11, 2013	1	-\$ 250.00
#2014-16227	5767	Blossom	Oct 22, 2014	1	-\$ 250.00
#2015-16447	8056	Kildare	June 23, 2015	5	-\$ 1,250.00
#2015-16691	5560	Rosedale	Nov 3, 2015	1	-\$ 250.00
#2016-16780	5850	Cavendish	Feb 10, 2016	1	-\$ 250.00
#2016-17073	6570	Kildare	Sept 6, 2016	2	-\$ 500.00
#2017-17539	5787-5789	Glenarden	27-Oct-17	1	-\$ 250.00
#2018-17649	7932	Wavell	April 23, 2018	2	-\$ 500.00
#2018-17856	5633	Sabin	August 8, 2018	1	-\$ 250.00
#2018-18027	5824	Hudson	Nov 14, 2018	1	-\$ 250.00
#2019-18105	5573	Pinedale	March 21, 2019	1	-\$ 250.00
#2019-18206	5721	Palmer	May 24, 2019	1	-\$ 250.00
#2019-18224	5578	Borden	May 30, 2019	2	-\$ 500.00
#2019-18288	5603	Pinedale	July 15, 2019	3	-\$ 750.00
#2019-18302	8254	Mackle	July 18, 2019	2	-\$ 500.00
#2019-18305	7119	Kildare	July 19, 2019	1	-\$ 250.00
#2019-18340	7928-30	Wavell	July 29, 2019	1	-\$ 250.00
#2019-18590	5602	Pinedale	Nov 14, 2019	1	-\$ 250.00
#2019-18613	5609	Edgemore	Nov 22, 2019	1	-\$ 250.00
#2020-18703	5621	Redwood	March 11, 2020	3	-\$ 750.00
#2020-18752	6863	Emerson	May 20, 2020	1	-\$ 250.00
#2020-18772	6879	Holland	May 27, 2020	1	-\$ 250.00
#2020-18919	5720	Rembrandt #106	July 23, 2020	3	-\$ 750.00
#2020-18913	8101	Cote Saint-Luc	July 10, 2020	1	-\$ 250.00
#2020-18883	6525	Wallenberg	July 8, 2020	1	-\$ 250.00
#2020-18889	7062	Wavell	July 12, 2020	1	-\$ 250.00
#2020-18859	5725	Parkhaven	July 1, 2020	1	-\$ 250.00
#2020-19005	5762	Ilan Ramon	August 18, 2020	1	-\$ 250.00
#2020-19011	5787	Westminster	August 20, 2020	1	-\$ 250.00
#2020-19024	6614	Fleet	August 27, 2020	1	-\$ 250.00
#2020-19047	5915	Beethoven	Sept 8, 2020	4	-\$ 1,000.00
#2020-19091	6614	Fleet	Sept 25, 2020	1	-\$ 250.00
#2020-19125	5875	Armstrong	Oct 20, 2020	1	-\$ 250.00
#2020-19177	7494	Guelph	Nov 3, 2020	1	-\$ 250.00
#2020-19204	5850	David-Lewis	Nov 13, 2020	1	-\$ 250.00
#2020-19223	5620	Eldridge	Dec 7, 2020	2	-\$ 500.00
#2020-19237	5609	Redwood	Dec 17, 2020	1	-\$ 250.00
#2021-19281	5728	Wildwood	Feb 19, 2021	1	-\$ 250.00
#2021-19325	6822	Louis-Pasteur	March 24, 2021	1	-\$ 250.00

#2021-19329	5741	Wildwood	March 29, 2021	4	-\$	1,000.00
#2021-19348	8154	Wavell	April 19, 2021	1	-\$	250.00
#2021-19362	5766	Trinity	May 17, 2021	1	-\$	250.00
#2021-19411	5520	Borden	May 11, 2021	1	-\$	250.00
#2021-19378	5750	Einstein	May 18, 2021	1	-\$	250.00
#2021-19416	5561	Alpine	June 1, 2021	1	-\$	250.00
#2021-19417	5561	Alpine	June 1, 2021	1	-\$	250.00
#2021-19421	5609	Hartwell	June 3, 2021	1	-\$	250.00
#2021-19434	7497	Briar	June 10, 2021	2	-\$	500.00
#2021-19501	5769	Leger	June 30, 2021	1	-\$	250.00
#2021-19539	5774	Leger	July 13, 2021	1	-\$	250.00
#2021-19576	5733-35	Kincourt	July 22, 2021	1	-\$	250.00
#2021-19632	5890	Brandeis	August 9, 2021	1	-\$	250.00
#2021-19758	5580	Rosedale	October 1, 2021	1	-\$	250.00
#2021-19782	5558	Randall	October 12, 2021	1	-\$	250.00
#2021-19802	7925	Kingsley	October 19, 2021	1	-\$	250.00
#2021-19824	5900	Armstrong #108	November 1, 2021	1	-\$	250.00
#2021-19845	6705	Kirwan	November 8, 2021	1	-\$	250.00
#2022-19932	5804	Hudson	January 25, 2022	1	-\$	250.00
#2022-20152	5826	Palmer	May 18, 2022	2	-\$	500.00
#2022-20353	5694	Einstein	August 3, 2022	2	-\$	500.00
#2022-20409	5619	Redwood	August 22, 2022	1	-\$	250.00
#2022-20419	5710	Eldridge	August 25, 2022	1	-\$	250.00
#2022-20468	5752	Smart	September 16, 2022	1	-\$	250.00
#2022-20603	5614	Eldridge	October 21, 2022	1	-\$	250.00
				98	-\$	24,250.00